

# Le sens du maintien en troisième maternelle

Les analyses de la FAPEO 2011

### **Rédaction:**

Christophe Desagher

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

Avenue du Onze novembre, 571040 Bruxelles 02/527.25.75 – 02/525.25.70

www.fapeo.be - secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

# Sommaire

Introduction	3
Que dit la loi ?	3
Quels sont les critères de redoublement chez nous ?	4
Le redoublement en maternelle en chiffres, en Europe et chez nous	9
Le maintien en maternelle, quelle efficacité ?	10
Bibliographie	12

## Résumé

Pourquoi des enfants sont-ils maintenus à l'école maternelle ? Sur quels critères se base-t-on pour recommander un maintien et qui prend cette décision? En Europe, existe-t-il d'autres pratiques en cette matière ?

Cette analyse apporte certaines réponses à ces problématiques et s'interroge sur cette pratique et son efficacité.

## **Mots-clefs**

Maintien, redoublement, maternel, pédagogie, décret « Ecole de la réussite », évaluation, critère de redoublement, coût humain et financier du redoublement, décrochage scolaire, stress.

## Introduction

Les compétences qui doivent être acquises tout au cours de l'école maternelle sont infinies (vocabulaire, logique mathématique, comportement, règles de vie en société etc...) alors qu'un des modes d'apprentissage privilégié est le jeu. L'enfant apprend tout en s'amusant, ce qui laisse à penser que le tout se fait spontanément, voire de façon naturelle.

Mais l'apprentissage est-il vraiment naturel? Non, l'école maternelle se situe en amont de toute éducation scolaire et tout est pensé pour que son activité réponde à des objectifs d'apprentissage précis¹. « Ainsi, l'école maternelle offre aux jeunes enfants un cadre particulier strict destiné à leur permettre de tisser des relations avec des objets de savoir, des individus (adultes et pairs), des règles de vie, selon des procédés supposés adaptés à leur niveau de maturit黲.

L'expression « école fondamentale » consacre un lien fort entre l'école maternelle et primaire. Ce lien a été renforcé depuis le décret « Ecole de la réussite » du 14 mars 1995, qui stipule que l'élève ne peut redoubler entre sa 3ème maternelle et sa 2ème primaire mais qu'il peut effectuer une année complémentaire au cours de cette étape<sup>3</sup>.

Dans le continuum pédagogique que représente l'école fondamentale, l'apprentissage transversal au cours des trois années d'enseignement maternel consiste à transformer l'enfant en élève, en écolier.

## Que dit la loi?

Certains enfants ont besoin d'un temps plus long pour acquérir le socle de compétences requis au terme de l'étape 1 - c'est-à-dire de l'entrée à l'école maternelle à la fin de la 2ème primaire. Afin de tenir compte du rythme d'apprentissage propre à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire au maximum par étape<sup>4</sup>, soit une année de maintien maximum entre l'entrée en maternelle et la 2ème primaire.

Cette mesure doit, normalement, être exceptionnelle. Elle ne doit pas constituer un redoublement en tant que tel, stipule le législateur, et, de plus, doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné. Cela dit, audelà des mots (« organisation d'une année complémentaire » mais aussi « maintien

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> AMIGUES R. et ZERBATO-POUDOU M.-T., Comment l'enfant devient élève – Les apprentissages à l'école maternelle, Retz, Paris, 2000, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibidem p. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Fédération Wallonie-Bruxelles, *Les indicateurs de l'enseignement 2011*, Etnic, Bruxelles, 2011, p. 36.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ministère de la Communauté française, circulaire n° 3628 du 21 juin 2011, « Organisation de l'enseignement maternel et primaire ».

en maternelle »), il s'agit bel et bien d'une forme de redoublement, à l'instar de ce qui se pratique dans le 1<sup>er</sup> degré du secondaire où il est question d'une 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> complémentaire.

L'équipe éducative, **en accord avec les parents**, choisit le moment le plus propice pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit donc pas nécessairement se situer en fin d'étape.

### Organisation du continuum pédagogique en 3 étapes et divisé en cycles<sup>5</sup>

Étape 1	1 <sup>er</sup> cycle	De l'entrée en maternelle à	
	-	l'âge de 5 ans	En vigueur depuis le
	2ème cycle	De l'âge de 5 ans à la fin de la	1 <sup>er</sup> septembre 2000
		2 <sup>ème</sup> primaire	
Étape 2	3ème cycle	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> années primaires	Obligatoire à partir du
	4ème cycle	5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> années primaires	1 <sup>er</sup> septembre 2007
Etape 3	5 <sup>ème</sup> cycle	1ère et 2ème années secondaires	

## Quels sont les critères de redoublement chez nous ?

En Europe, un enfant doit, selon la législation de son pays, répondre à un des trois critères suivants<sup>6</sup> pour poursuivre son parcours à l'école primaire:

- Avoir atteint un niveau de développement/de maturité/de préparation jugé suffisant ;
- Démontrer un progrès d'apprentissage jugé suffisant ;
- Avoir l'âge légal.

En Belgique<sup>7</sup>, c'est le niveau de développement de l'enfant qui prime. Plus spécifiquement, c'est le décret « Missions » qui définit les objectifs généraux à atteindre dans l'enseignement maternel. Il spécifie que l'enseignement maternel poursuit tous les objectifs généraux fixés à l'article 6 et vise particulièrement à<sup>8</sup>:

1. Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi.

Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture », op.cit., p. 11-12.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>Fédération Wallonie-Bruxelles, *Ecole de la réussite et organisation en cycles*, disponible en ligne sur : http://www.enseignement.be/index.php?page=24223&navi%3D944

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture », *Le redoublement dans l'enseignement obligatoire en Europe : réglementations et statistiques*, Eurydice, Bruxelles, 2011, p. 12 (figure 1.1.).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>Comme au Danemark, en Allemagne et en Islande.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Ministère de la Communauté française, « Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre », M.B. 23-09-1997, article 12.

- 2. Développer la socialisation.
- 3. Développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs.
- 4. Déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

Dans les quatre régions linguistiques de notre pays, trois acteurs différents statuent sur le passage de l'enfant : le chef d'établissement, les instituteurs et le CPMS (Centre psycho-médico-social). Les parents, quant à eux, sont plus que des acteurs : leur avis est prépondérant. Ainsi, c'est aux parents que revient la décision finale du passage en primaire ou du maintien en maternelle. Pour leur part, les enseignants, afin de vérifier si l'enfant poursuit bien son apprentissage, créent des grilles d'évaluation dont voici quelques exemples :

En première maternelle

Année soulaire 2003-2064 – Classe de 1 <sup>de</sup> malemelle  BILAN DE FIN D'ANNÉE			
Nom : Frênc	1:		
1- Façon d'être			
Manifeste de l'autonomie dans les tâches de la vie courar     Sort progressivement de son égocentrisme en explorant e			
viations sociales	n organisani des		
Est capable de choisir et pratiquer une activité une dizain	de minutes		
S'intègre à la vie de la classe (respect des consignes)	10		
2- Organisation espace/temps	1		
Se repère dans des espaces familiers	~		
Dispose de quelques repère dans le temps	151		
Mémorise quelques comptines	121		
- Langue	1		
Ne présente pas de troubles importants de la prononciation	1-		
Construit des phrases simples (7.8)	1:		
S'intéresse aux livres	14		
o Reconnaît le graphie de son prénom			
Mathématiques	1		
Tric des objets selon un critère	17		
Intègre des notions spatiales élémentaires (Intérieur - exte	eur) 4		
Identifie sans compter des configurations de 1 à 4	123		
- Activités physiques	1		
Franchit différents obstacles	-		
Marche sur une ligne matérialisée au sol	1_1		
Participe à une activité collective en tenant compte d'une	onsigne		
⊠ = compétence acquise			

#### • En deuxième maternelle

### Récapitulatif des objectifs travaillés dans mon carnet d'évaluations 2e maternelle

Ν°	Objectif: « l'enfant est capable	Acquis	Non-acquis
1	D'écouter des histoires		
2	De comprendre l'histoire et d'utiliser les informations		
3	D'établir une correspondance terme à terme		
4	D'écrire les nombres de 1 à 6		
5	De retrouver un mot dans une liste et de l'entourer		
6	De découper des mots en syllabes et de les compter		
7	D'ordonner les nombres de 1 à 6		
8	D'associer le schéma à la quantité		
9	D'ordonner 5 images dans l'ordre croissant		
10	De se situer et de situer des objets		
11	De dessiner un bonhomme		
12	D'appliquer des consignes données oralement		
13	De reproduire des tracés de façon soigneuse et lisible		
14	D'écrire son prénom lisiblement		
15	De tracer des ensembles et d'en compter la quantité		
16	De reproduire des graphismes		
17	De distinguer là où il y a le moins d'objets		
18	De distinguer là où il y a le plus d'objets		
19	De reproduire des tracés dans un quadrillage		
20	De savoir lire le nom des couleurs en utilisant un référentiel		
21	De remettre des images dans l'ordre chronologique		
22	De reconnaître le carré, le cercle et le triangle		

#### En troisième maternelle

### Réunion des parents : le jeudi 22 décembre entre 15h30 et 17h

Je vous informe du développement de votre enfant dans différents domaines : Comportement:

#### Graphisme:

#### Expression verbale

- Structure de phrase correcte :Différenciation des sons :

## Expression artistique :

- Représentation :Éducation musicale

#### Activité mathématique :

- Dénombrer jusque :
- Apprentissage des grandeurs :

#### Activité psychomotrice:

Évolution très favorable – favorable - lente

Les grilles d'évaluations mettent en avant des *items* relativement précis en relation avec les objectifs généraux définis dans le décret « Missions ». Toutefois, certains *items* sont sujets à interprétation, comme par exemple « respecter les règles de vie » ou « s'intégrer dans la vie de la classe ». A partir de quand peut-on estimer qu'un enfant ne s'intègre pas à la vie de la classe ou qu'un élève ne respecte pas toutes les règles de vie ? Qui, selon quels critères et dans quelles conditions décide de la validation ou non d'un *item* par l'enfant ?

Le Centre psycho-médico-social (CPMS), quant à lui, organise un ensemble de tests et de visites, principalement en troisième maternelle. Ces tests sont organisés tout au long de l'année, très tôt pour certains (déjà après trois semaines, pour ceux dont le nom de famille commencent par A ou B). Les agents des CPMS ont, malgré tout, conscience qu'un enfant évolue très vite. Ils reconnaissent que des faiblesses par rapport à un acquis, détectées en octobre ou en janvier, sont peut-être améliorées et résolues en mai. Ces tests touchent :

- le niveau neurologique de l'enfant : la motricité, la spatialité, psychométrique, etc.;
- le niveau médical;
- le niveau pédagogique.

Ces tests visent à juger si l'enfant possède bien les bases pour entamer et poursuivre correctement l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Par exemple, au niveau neuro-moteur, il est important de vérifier qu'un enfant est souple au niveau des poignets parce que sans cette souplesse, l'apprentissage de l'écriture sera rendu très difficile, ou bien encore qu'il possède une bonne audition, nécessaire à l'apprentissage oral de la langue française.

Les résultats sont ensuite communiqués aux parents et, en cas de problème, le CPMS peut leur proposer des remédiations pour soutenir l'enfant dans l'apprentissage des compétences qui seraient insuffisamment acquises. Nous supposons que ces pistes de remédiations sont également travaillées en classe car une partie d'entre elles relèvent des prérequis scolaires nécessitant des aptitudes pédagogiques que les parents possèdent pas de manière égale. Quelles sont les pistes de remédiations proposées par le CPMS?

- Celles liées au **graphisme** : dessiner, colorier, repasser sur des dessins en pointillés, tracer des lettres dans le sable, tracer avec la peinture à doigts, utiliser les cahiers éducatifs, peindre, décalquer.
- Celles liées à la **préhension** du crayon et de la **motricité fine** : acheter des crayons triangulaires, un cale-doigt, muscler les doigts avec de la pâte à modeler, aider à éplucher les légumes, aider au jardinage, découper avec des ciseaux, manipuler les éléments de Lego etc...
- Celles liées au **schéma corporel** : faire dessiner des bonhommes et nommer les parties du corps, attirer l'attention sur les parties manquantes, nommer les parties du corps sur soi et sur les autres.

- Celles liées à la **structuration spatiale** : puzzles, jeux de construction, mosaïques, recopiage selon des modèles, rectifier si l'enfant n'écrit pas dans le bon sens, inscription dans des stages de psychomotricité, suivi de la psychomotricité individuelle.
- Celles liées à la **mémoire visuelle et auditive** : développer la mémoire avec des jeux éducatifs, raconter des histoires et demander ce qui est retenu, recopier un dessin de mémoire, associer des sons à l'intérieur des mots, apprendre des chansons et des petites récitations.
- Celles liées au **rythme visuel et auditif**: enfiler des perles selon un certain ordre, faire des constructions de cubes en alternant certaines couleurs, découper et coller des gommettes selon un certain ordre, taper dans les mains et des pieds en rythme, chanter, danser.
- Celles liées au **langage** : parler avec l'enfant avec un niveau de langage suffisant, reformuler les idées, encourager l'enfant à raconter sa journée.
- Celles liées au **comportement**: autonomie (donner des petites responsabilités), motivation (encourager l'enfant), lenteur (le mettre au défi avec un petit sablier), attention et concentration (capter l'attention en racontant une histoire et lui poser des questions sur l'histoire, exiger qu'il termine sa tâche avant d'en commencer une autre), colères (ne pas entrer dans sa colère, l'isoler, verbaliser, se mettre à sa hauteur, donner des punitions réalistes et s'y tenir), jeux de société et de coopération.

En fin d'année particulièrement, le CPMS rencontre tous les autres acteurs concernés par l'éducation de l'enfant (instituteur, psychomotricien, direction et les parents) qui ont été préalablement consultés par l'équipe du CPMS. La décision finale sera prise par les membres du CPMS après réunion.

L'avis du CPMS est seulement consultatif. De plus, il n'est pas nécessairement tout à fait tranché ni tout à fait définitif : si un enfant est « limite » dans l'un ou l'autre domaine, le CPMS (avec l'accord des parents) peut demander à revoir l'enfant en août et conseiller des « devoirs de vacances » (à l'image des propositions de remédiation) afin que l'enfant puisse palier l'une ou l'autre de ses carences. Aussi, le CPMS se construit-il uniquement une « image fixe à un moment donné T» de l'enfant (les tests se déroulant un jour « X ») : en effet, il est envisageable que l'enfant soit au moment des tests surpris car il ne connaît pas les professionnels qui vont le tester ou qu'il est fatigué et/ou malade, préoccupé à cause d'une situation familiale difficile, qu'il a connu un différend dans la cour de récréation, etc... Les entretiens avec les instituteurs auront donc une importance capitale. Ceux-ci pourront porter un éclairage précieux sur les résultats des tests et préciser quelles sont les compétences qui ont été véritablement acquises ou non durant l'année scolaire.

Toutefois, en matière de maintien ou de passage en primaire, l'avis des parents est prépondérant :

- Même en cas d'évaluation positive, les parents peuvent demander le report de l'admission en primaire d'une année sur la base du

- développement (ou du manque de développement) physique, affectif et/ou social de l'enfant.
- À l'inverse, les parents peuvent refuser le maintien en classe de maternelle.

# Le redoublement en maternelle en chiffres, en Europe et chez nous

Si on analyse le taux de redoublement au niveau européen afin de le comparer au nôtre et qu'on groupe ce taux de redoublement en fonction des certains critères on obtient deux groupes de pays :

- 1. Les pays où seul l'âge légal est pris en compte pour que l'enfant puisse faire son entrée en primaire<sup>9</sup>.
- 2. Les pays où il est possible de repousser d'un an l'entrée en primaire au regard d'éléments tels que la maturité, le stade de développement, etc...<sup>10</sup>

Pour les pays du 1<sup>er</sup> groupe<sup>11</sup>, le taux de redoublement est, logiquement, très bas. Par contre, pour les pays du 2<sup>ème</sup> groupe, le taux de maintien (soit le redoublement) varie d'un pays à l'autre et est globalement bien plus élevé. Ainsi, en Islande, la décision de retarder l'entrée d'un enfant en primaire est quasi inexistante, en Belgique (Communauté française et Communauté flamande), elle est relativement peu fréquente<sup>12</sup> alors qu'au Danemark, elle est beaucoup plus fréquente.

Le phénomène touche chez nous 3,64 % du public en 3ème maternelle<sup>13</sup> (5,6 % sur les trois années de l'enseignement maternel) soit 1.904 élèves<sup>14</sup>, ou encore **1 élève sur 25**. Notons par ailleurs qu'une étude suivant les élèves ayant été maintenus en maternelle révèle que 53 % d'entre eux ne redoublent plus avant d'arriver en 4ème année primaire<sup>15</sup> ; ce qui laisse quand même 47% d'enfants qui doublent encore une fois avant la 4ème primaire.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>BG=1.0, IE= :, EL=1.0, ES=0.5, FR=1.4, IT=1.5, LV=8.0, LT=2.5, MT= :, NL= :, PL=4.2, PT=2.5, RO=77.7, SI=4.4, SK=43.7, FI=1.9, SE=1.6, UK= :, UK-SCT= :, NO=0.9, TR= :.

 $<sup>^{10}</sup>$  BE(fr)=5.6, BE(de)= :, BE(nl)=5.9, CZ=47.3, DK=17.4, DE=37.7, EE=16.7, CY=3.8, HU=75.8, AT=38.6, IS=0.1, LI=48.6.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture », *op.cit.*, p. 18 (figure 1.3.).

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> En considérant les taux des autres pays de ce groupe.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Laurent Gérard, « Vers la fin du redoublement à l'école », La Libre Belgique, Bruxelles, 01/09/2011.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Fédération Wallonie-Bruxelles, op. cit, p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup>N.C., « Le redoublement en maternelle n'est pas productif », *Le Soir*, Bruxelles, 28/01/2011.

# Le maintien en maternelle, quelle efficacité?

Le maintien en maternelle doit être justifié. Cette justification peut être différente selon les pays et l'importance du taux de redoublement varie en fonction de cette justification. On ne peut donc pas dégager un critère légal qui expliquerait seul cette variation.

En Communauté française, sur l'ensemble des élèves maintenus en maternelle, 47 % connaissent à nouveau un redoublement avant la 4ème primaire. Un redoublement précoce ne prévient donc pas contre un redoublement futur à moyen (et/ou long) terme. C'est tout le cursus d'un enfant qui est touché en cas de maintien en maternelle: l'entrée en primaire et en secondaire est retardée (voir l'entrée en supérieur) sans pour cela qu'un futur redoublement soit exclu. Au-delà de l'enfant, c'est l'adulte (en devenir) qui est aussi touché : le nombre de redoublements retarde d'autant l'entrée du futur adulte sur le marché du travail.

Si à l'école maternelle, on parle de maintien (et pas de redoublement) pour respecter le rythme de l'enfant, force est de constater qu'il s'agit bien, en pratique d'un redoublement. D'une part, son taux élevé laisse penser que la mesure est loin d'être exceptionnelle, et d'autre part, le fait qu'il se situe plus généralement en fin de cursus maternel tend à prouver qu'il est en fait un outil d'ajustement plus qu'un outil d'accompagnement. Notons qu'un maintien (redoublement) avant la troisième maternelle est plus rare et peut s'expliquer par le fait que les tests effectués par le CPMS le sont en fin de 3ème année maternelle.

S'il existe en Communauté française une volonté politique de limiter le maintien en classe de maternelle¹6, c'est parce que son usage y est jugé excessif et que celui-ci a un coût humain et financier. Si le coût humain est difficilement quantifiable, le coût financier l'est plus aisément : une année en maternelle coûte en moyenne  $2.975 \, e^{17}$  par élève et par an. On peut donc estimer le coût total du « redoublement » à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les trois années de maternelle à  $8.714.461 \, e^{18}$  dont  $5.664.164 \, e^{19}$  pour la seule année de troisième maternelle²0.

De nombreuses études se sont penchées sur le coût humain du maintienredoublement. À titre d'exemple, le redoublement est une des caractéristiques communes chez les jeunes en décrochage scolaire<sup>21</sup>. Elles montrent aussi que refaire une année est source de stress chez l'enfant (quel que soit son âge) et sa famille.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup>Laurent Gérard, « Vers la fin du redoublement à l'école», La Libre Belgique, Bruxelles, 01/09/2011.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Fédération Wallonie-Bruxelles, op. cit., p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Calcul approximatif.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Fédération Wallonie-Bruxelles, op. cit., p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Chiffres pour l'année académique 2009-2010.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> BLAYA C. et HAYDEN C., Constructions sociales des absentéismes et des décrochages scolaires en France et en Angleterre, LARSEF, Bordeaux, 2003, p.14.

« L'étiquette de « doubleur » est lourde à porter. Il s'en suit une dévalorisation de soi que les psychologues appellent le « sentiment d'incompétence acquis ». En redoublant, l'élève a acquis le sentiment qu'il était incompétent. Cette dévalorisation a un impact terriblement destructeur sur un individu en construction et influencera son existence entière» <sup>22</sup>.

Concrètement, comment un enfant de 5 ans, en 3ème maternelle qui s'est construit une identité de grand (« je suis chez les grands »), qui se définit comme tel par rapport aux « moyens » et « aux petits » (a fortiori dans les classes mixtes ou composites 2ème/3ème maternelle) et dont les activités de l'année scolaire ont été tournées vers l'entrée en première primaire vit-il ce maintien ? D'un point de vue comptable, qu'il soit humain ou financier, le redoublement pèse très lourd et son utilité est remise en question.

C'est pourquoi un projet pilote sera lancé pour la rentrée 2012 concernant les élèves de 5 à 8 ans. Les écoles participantes s'engagent à ne pas faire redoubler leurs élèves de la 3ème maternelle à la 2ème primaire et à ne pas les orienter dans une année complémentaire. À la place, les écoles mettront en place les outils pédagogiques de leur choix : favoriser les échanges entre instituteurs de différents niveaux, faire des activités avec des élèves de différents âges, etc<sup>23</sup>.

Ce qui est notable dans ce projet, c'est qu'il s'attaque au redoublement dès le début du cursus scolaire. Il concernera donc des élèves qui n'auront jamais connu le redoublement en tant que sanction d'une année non réussie. Ceci tranche avec la réforme du premier degré (secondaire) telle qu'elle avait été mise en place en 1993. Effectivement, si ce décret n'a pas eu les effets escomptés, c'était en partie dû au fait qu'il touchait des élèves qui durant plusieurs années de cursus scolaire avaient connu la sanction du redoublement en cas d'échec.

12

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>COENEN J.-P., « Carte blanche: faut-il interdire le redoublement? », Le Soir, Bruxelles, 03/11/2011.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Idem.

# **Bibliographie**

Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture », Le redoublement dans l'enseignement obligatoire en Europe : réglementations et statistiques, Eurydice, Bruxelles, 2011.

AMIGUES R. et ZERBATO-POUDOU M.-T., Comment l'enfant devient élève – Les apprentissages à l'école maternelle, Retz, Paris, 2000.

BLAYA C. et HAYDEN C., Constructions sociales des absentéismes et des décrochages scolaires en France et en Angleterre, LARSEF, Bordeaux, 2003.

Fédération Wallonie-Bruxelles, *Les indicateurs de l'Enseignement 2011*, Etnic, Bruxelles, 2011.

## Articles de presse

Laurent Gérard, « Vers la fin du redoublement à l'école », La Libre Belgique, Bruxelles, 01/09/2011.

Disponible en ligne sur :

http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/682256/vers-la-fin-du-redoublement-a-l-ecole.html

N.C., « Le redoublement en maternelle n'est pas productif », *Le Soir*, Bruxelles, 28/01/2011.

Disponible en ligne sur :

http://www.lesoir.be/actualite/belgique/2011-01-28/le-redoublement-enmaternelle-n-est-pas-productif-818303.php

Bernard De Vos, « Repenser l'école dans l'intérêt des élèves », La Libre Belgique, Bruxelles, 12/03/2011.

Disponible en ligne sur :

http://www.lalibre.be/debats/opinions/article/648368/repenser-l-ecole-dans-l-interet-des-eleves.html